

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
Du 10 novembre 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-sept le DIX NOVEMBRE à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, MM. Gérald GAUCLIN, Jean-Pierre LECOQ, Adjoints,
Mme Brigitte BRUNEAU, M. Didier CHEVREUIL, Mmes Hélène CONGARD, Françoise DENIAU, Pénélope FILLON, Père Jean-Philippe DUVAL, Mmes Patricia LAVALLIERE, Christelle PANIER, M. Frédéric TOP.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme Cécile DAILLIERES

Procuration : Mme Cécile DAILLIERES donne procuration à Mme Christelle PANIER.

Secrétaire de séance : Mme Christelle PANIER

ORDRE DU JOUR

1. - Compte rendu du conseil du 11 septembre 2017
2. - Présentation du projet de réhabilitation du bâtiment rue du Rôle
3. - Ouverture des magasins le dimanche en 2018
4. - Ouverture de crédit à hauteur de 25 % des crédits 2017 pour les investissements 2018
5. - Mise à jour des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe : approbation de la commune de Solesmes
6. - Rapport annuel 2016 de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe
7. - Convention avec l'Amicale VILDIS
8. - Affaires diverses :
 - . Marché de la St Nicolas de Solesmes
 - . Camion-pizza : Monsieur Jean-Michel NOURY
 - . Passage de la caravane du Téléthon annulé à Solesmes le samedi 2 décembre
 - . Information sur l'école de Solesmes
 - . Cérémonie des vœux du Maire le vendredi 5 janvier 2018 à 18 h 00 salle des fêtes

1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 11 SEPTEMBRE 2017 -

Le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2 - PRESENTATION DU PROJET DE REHABILITATION DU BATIMENT RUE DU ROLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Madame Annabelle BOUHOURS-DURANT, l'architecte du cabinet ATELIER BLEU D'ARCHI qui a été retenu pour réaliser l'étude de faisabilité pour la réhabilitation du hangar rue du Rôle.

Madame Annabelle BOUHOURS-DURANT précise qu'elle connaît déjà la commune de Solesmes puisqu'elle a géré les travaux d'aménagement de la salle Reverdy en MAM. Elle expose les plans de l'étude qu'elle a réalisés.

Un des objectifs est de désenclaver le bâtiment, de le rendre plus attrayant et d'offrir un lieu avec un maximum de possibilités.

Après un premier bilan, il ressort que la structure est saine et intéressante à travailler, le but est de mettre en valeur la charpente (les poteaux seraient conservés), d'utiliser les maçonneries et volumes existants. Cependant la toiture est en mauvais état et comporte de l'amiante, il serait souhaitable d'intervenir rapidement pour remplacer la toiture, ce qui permettrait également de retirer l'amiante.

Côté rue Rôle, il est préconisé de mettre des surfaces vitrées qui « donnent à voir » pour accueillir entre autres des expositions (halle 1). La façade serait habillée avec un bardage en bois. Le cabinet recommande également de faire un parvis en pierre et de laisser une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite. S'il y a un marché chaque semaine, concernant l'accès aux véhicules il faudra associer les producteurs à la réflexion.

Le projet comprend une ouverture dans le mur qui donnerait un accès à la mairie, permettant ainsi de favoriser l'accès des personnes qui font leur marché et apporterait un visuel supplémentaire à ces lieux. Il y aurait également une place couverte (pergola) avec une aire de pique-nique.

Sur la partie arrière, le pignon serait constitué de portes vitrées et d'un bardage ajouré en bois.

Le bâtiment dédié au multi-accueil serait constitué comme suit :

- Une première partie (halle 1), chauffée à minima, pour accueillir, des marchés de Noël, des représentations, des expositions, des manifestations telles que des vins d'honneur... Dans la halle 1 il y aurait une zone buvette pouvant accueillir un traiteur, des sanitaires.
- Une deuxième partie (halle 2), non chauffée, pour accueillir un marché hebdomadaire, séparée de la halle 1 par une cloison amovible, installée au niveau de l'évacuation des eaux pluviales entre les deux halles, avec la possibilité de réunir les deux volumes au besoin.
- Il est recommandé la pose d'une résine sur les sols de la halle 1 et 2, afin de « réparer » au mieux les sols présentant des défauts (trous, tâches d'huile...) et de permettre un entretien plus facile compte-tenu du caractère très passager des lieux.

Après avoir entendu l'exposé avec plans et chiffrage de Madame Annabelle BOUHOURS-DURANT, Monsieur le Maire précise que cette étude servira de base à une réflexion sur l'usage que souhaite faire le Conseil municipal du bâtiment, à savoir un lieu au plus proche des besoins des solesmiens.

3 - OUVERTURE DOMINICALE DES MAGASINS A SOLESMES EN 2018

Issue de la loi du 06 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite Macron), la nouvelle réglementation relative à la dérogation au repos dominical accordée par le Maire pour les commerces de détail, s'applique depuis 2016 (article L3132-26 du code du travail)

Le nombre de dimanches envisagé dépassant les 5 dimanches, un courrier en date du 6 octobre 2017 sollicitant l'avis du conseil communautaire a été envoyé. Un courrier a également été envoyé aux organisations professionnelles concernées en date du 19 octobre 2017

Après avoir entendu, les demandes des différentes associations et organismes, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, décide par 12 voix POUR et 2 abstentions, pour l'année 2018 la liste suivante de dimanche :

Pour les commerces de détail, autres que l'automobile :

14 et 21 janvier, 1 et 8 juillet, 26 août, 2 et 9 septembre, 25 novembre, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018

Pour les commerces de détail automobile :

21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre et 14 octobre 2018

4 - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2018 A HAUTEUR DE 25 % DES CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES EN 2017

Conformément à l'article 5 de la Loi n° 88.13 du 05 janvier 1998, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits d'investissement pour 2018 pour un montant de 143 000 € correspondant à la limite de 25 % des crédits d'investissement 2017, et de s'engager à inscrire ces 143 000 € au Budget Primitif 2018.

Cette disposition a pour objet de lancer dès maintenant des travaux à exécuter rapidement.

**5 - MISE A JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE
APPROBATION DE LA COMMUNE DE SOLESMES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur une mise à jour des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe adoptée en séance de Conseil Communautaire le 29 septembre dernier.

Cette mise à jour est nécessaire pour, notamment, intégrer la compétence obligatoire de la GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, et tenir compte d'observations formulées par le contrôle de légalité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adopter la mise à jour des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe comme adoptée à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe le 29 septembre 2017.

6 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ SUR SARTHE

Conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a communiqué au conseil le rapport annuel 2016 de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe.

7 - CONVENTION AVEC L'AMICALE VILDIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une nouvelle convention, à la signature de l'ensemble des communes de la Communauté, de la Communauté de communes, du CCAS de la ville de Sablé sur Sarthe et du Syndicat Mixte de restauration.

Monsieur le Maire indique que l'amicale Vildis s'est organisée de manière différente, qu'il n'y a plus de président(e) ni de bureau mais une direction collégiale, composée de six membres, mise en œuvre par les membres du conseil d'administration. Ce dernier est composé d'une vingtaine de membres (actifs et retraités).

La précédente convention liait l'Amicale à la Communauté de communes, au SMR, au CCAS, et à la Ville de Sablé et prévoyait que les membres du bureau pouvaient bénéficier d'une heure par semaine, et de 8 heures par an, pouvant être pris par journée ou demi-journée, pour un volume maximum de 450 heures. En réalité, peu d'heures ont été utilisées au cours des dernières années (entre 50 et 74 heures), étant précisé que ces heures sont utilisables sous réserve des nécessités de service.

Pour la nouvelle convention, il est proposé :

- de prendre en compte les évolutions constatées (notamment l'adresse du siège social, la nouvelle organisation juridique, ...)
- d'attribuer 28 heures par an par membre actif du conseil d'administration, dans la limite globalisée de 600 heures par an. Ce nombre d'heures sera proratisé par rapport à la quotité de temps de travail des agents concernés (un agent à 50 % aura un crédit d'heures de 14 heures par an).
- d'étendre à l'ensemble des communes de la Communauté l'application de cette convention, afin de permettre à tout agent des collectivités saboliennes d'en bénéficier, s'il fait partie du conseil d'administration.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

8 - AFFAIRES DIVERSES -

8 - 1 : Marché de la Saint Nicolas

Monsieur le Maire informe que le marché de la Saint Nicolas aura lieu le samedi 2 décembre 2017 dans le bâtiment récemment acquis par la commune rue du Rôle, il donne la parole à Monsieur Didier CHEVREUIL, le Président du Comité des fêtes qui organise cet évènement.

Monsieur Didier CHEVREUIL expose le déroulement des opérations préparatoires et l'organisation nécessaire notamment en matière de sécurité. Monsieur Pascal LELIEVRE ajoute que la commune a fait appel à un électricien pour s'assurer de la conformité des installations électriques. Monsieur CHEVREUIL informe que le marché se tiendra de 10 h à 19 h, que le Père Noël passera, qu'un petit coin repas sera tenu par Monsieur et Madame GEORGET de « La Galetterie » et qu'il y aura 47 tables avec des exposants.

8- 2 : projet de passage d'un camion-pizza à Solesmes

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu Monsieur Jean-Michel NOURY qui propose de se déplacer une fois par semaine avec un camion-pizza sur la commune de Solesmes. Il a par ailleurs sollicité les communes de Louailles et Précigné. Il devrait démarrer son activité début 2018. Monsieur le Maire lui demandera de s'installer sur le parking du cimetière le lundi.

8- 3 : information sur l'école de Solesmes

Madame Myriam LAMBERT informe le Conseil municipal que le dernier Conseil d'école s'est bien déroulé, en particulier le retour à la semaine de quatre jours à l'école a été bien accueilli par les enfants leurs parents et les enseignantes. Les effectifs sont les suivants : 24 élèves de maternelle et 56 élèves du cours élémentaire ; une petite dizaine d'élèves de Très Petite Section (TPS) sont attendus au cours de l'année.

8- 4 : Vœux du Maire

La prochaine cérémonie des vœux du Maire se déroulera le vendredi 5 janvier 2018 à 18 h 00 à la salle des fêtes.

8- 5 : Inauguration de la MAM

Monsieur Pascal LELIEVRE invite le Conseil à se rendre à l'inauguration de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) le 20 janvier 2018 à 11 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.